

**Direction des actions
et de la coopération internationales**

Département formalités internationales
et services aux entreprises

**MESSAGE DE LA CCIP AUX ENTREPRISES DE LA
CIRCONSCRIPTION
CONCERNANT LA DELIVRANCE DE CERTIFICATS D'ORIGINE**

Paris le 2 mars 2007

Certaines entreprises ont dû être alertées d'un éventuel changement de la procédure de délivrance des Certificats d'Origine "vers les pays arabes".

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, rappelle que tout changement concernant les organismes habilités à délivrer en France les Certificats d'Origine, ne peut intervenir que sur décision des pouvoirs publics.

Aucune modification officielle aux procédures en vigueur n'a été portée à la connaissance de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Tout changement de pratique pourrait donc être réputé contraire à la réglementation française tant pour les opérateurs douaniers que pour les opérateurs financiers.

La CCIP recommande donc aux entreprises de sa circonscription de continuer à procéder de la façon habituelle, sollicitant, pour les certificats d'origine, les différents organismes prévus.